

Session ordinaire de Mai

Séance du 20 Mai 1906.

Le Conseil municipal de la commune de
à 7 heures 1/2 du matin.

Le Conseil municipal de la commune de
Cimont, convoqué par M. de Maun, s'est réuni
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de M. Sauvot, Maire, pour la session ordi-
naire de Mai.

Présents: M. M. Sauvot, Amort, Argou, Rambaud, Vallon, Fouquet, Leducq, Aubert, Leger, Janelot, Félix, Bourner, Copreau, Liger, Dujeillard, Bahuaud, Patey, Duboucau, Gombot et Jergan.

Absents: M. M. Hébert et Roiné valablement excusés.

Conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Liger a été élu par la majorité des suffrages à titre temporaire pour remplir les fonctions qui lui ont été confiées.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Compte administratif

présenté par M. le Maire pour l'exercice 1905. - M. le Maire présente au Conseil son compte d'administration pour l'année 1905.

Compte de gestion

Le Conseil municipal, après un sérieux examen, approuve à l'unanimité, le dit compte et adresse à M. le Maire des félicitations pour sa bonne gestion et administration.

Le Conseil municipal, vu le compte rendu par M. le Chef de bureau municipal, de ses recettes et dépenses depuis le 15 mai 1905 jusqu'au 31 Décembre suivant lequel comprend: 1° le rappel du compte de l'exercice 1904, 2° les recettes et les dépenses faites pendant les 12 premiers mois de l'exercice 1905. 3° Les recettes et les dépenses concernant les sommes hors budget.

Vu le détail des opérations finales de l'exercice 1905, établi en regard du compte sus-mentionné et présentant les recettes et les dépenses pour le dit exercice, pendant les 3 premiers mois de la gestion 1905.

Chapitres

Cotes irrég

Budget

Sur les pièces justificatives rapportées à l'appui tant du compte de gestion de 1905 que des opérations supplémentaires effectuées en 1906.

Sur les budgets primitif et additionnel des recettes et dépenses présumées de l'exercice 1905, arrêtés par M. le Préfet du Département, et les autorisations spéciales des recettes et dépenses délivrées pendant le dit exercice;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif dans lequel M. le Maire a exposé les motifs des dépenses par lui mandatées, les manières dont elles ont été effectuées, et déclaré que la commune en a été;

Considérant que les recettes et les dépenses sont régulièrement justifiées;

Delibère,

Statuant sur les opérations de l'exercice 1905, tant le règlement et l'approuvé par le conseil de Préfecture.

Le conseil admet les opérations effectuées tant pendant la gestion de 1905 que pendant les premiers mois de la gestion 1906.

En recettes pour	69669,57
En dépenses pour	62.986,58
Il résulte un excédent de recette de	6.682,99
Le résultat de l'exercice 1904 ayant présenté un excédent de recette de	6.287,27
Le résultat définitif de l'exercice 1905 égal au résultat du compte d'administration du même exercice est un excédent de recette de	12.970,26

Le conseil demande qu'il plaise au conseil de Préfecture faire droit aux motifs ci-dessus énoncés, s'approuver le dit compte.

Chapitres additionnels au Budget de 1906

Le Président soumet à l'assemblée les chapitres additionnels de 1906 préparés de concert avec la commission des Finances.

Le conseil municipal après un sérieux examen et discussion vote sur chacun des articles et admet les recettes et les dépenses telles qu'elles sont proposées.

Recettes supplémentaires	34.474,46
Dépenses supplémentaires	30.594,46
Excédent de recettes	3.880
Excédent de recettes au Budget primitif	174,71
Excédent définitif des recettes sur les dépenses de l'exercice 1906	4.054,71

Cotes irrécouvrables sur l'exercice 1905.

Le conseil municipal approuve les cotes irrécouvrables présentées par M. le receveur municipal pour l'exercice 1905, sur les perceptions et la taxe municipale sur les chiens.

Budget de 1907.

Le Président dépose sur le bureau avec pièces à l'appui le projet du budget de 1907 préparé de concert avec la commission des finances.

Le conseil municipal après un sérieux examen et une discussion approfondie vote séparément sur chacun des articles et admet les recettes et les dépenses proposées savoir :

Recettes ordinaires et extraordinaires 57.339,36
 Dépenses ordinaires et extraordinaires 57.293,41
 Résultat en excédent 45,95

En conséquence, et la valeur du centime étant de 579,47, le conseil municipal vote pour 1907 les impositions énumérées ci après

impôts sur les contributions foncière, personnelle et mobilière	5	4.630,25
5 centimes spéciaux ordinaires pour chemins vicinaux	5	2.597,38
Insuffisance de revenus	20	10.389,40
Travaux d'entretien des chemins vicinaux ordinaires	2,24	1.213,71
Travaux d'entretien des chemins ruraux reconnus	1	519,47
Assistance médicale gratuite	6	3.116,82
Secours aux familles des réservistes	2	1.038,94
Imposition pour salaire du garde champêtre	1,74	903,87
id pour allocation obligatoire aux vieillards	2	1.038,94
Amortissement de l'emprunt de 50.000 à la caisse locale	3,86	2.005,15
id id id 72.000 à la caisse Dépôts	8,67	4.503,80
id id id 9.000 au crédit foncier	1,29	659,75
id id id 11.230 à C.N.A.V.	1,97	1.023,35
id id id 70.000 au crédit foncier	7,63	3.953,55
Total	61,48	34.574,58

Le conseil vote en outre des provisions de prestations pour les chemins vicinaux.

Service vicinal - Reliquat du budget de 1905 applicable à l'exercice courant.
 Budget spécial de 1907.

Le conseil municipal a émis l'avis que les reliquats applicables à l'exercice 1905 soient répartis, conformément aux propositions du service vicinal, en 1907.

Après un sérieux examen du budget spécial de l'exercice 1907, le conseil accepte les recettes et les dépenses, conformément aux propositions du service vicinal.

Recettes 16.943,88
 Dépenses 16.943,88

Voie urbaine - Chemin de la Basse Lande à la Haute-Morinière.

Le chemin ayant un caractère privé, le conseil demande à ce que les travaux soient aidés graduellement, et que les propriétaires s'engagent à fournir la moitié des frais de construction sur un projet qui sera dressé par M. l'ingénieur en chef.

Amélioration des chemins ruraux. - Le conseil est d'avis qu'il y a lieu de faire un état d'empierrement de ces chemins avec des matériaux provenant de carrières autres que celles du Gros Caillon, et autorise M. le Maire à traiter avec un fournisseur, ou mieux s'il

Soutiens

Demande

Affaire B

Chemins ruraux

Demande de

Création d'une

Curage du ru

Construction d'

intérêts de la commune par raison d'économie
Demande d'acquisition d'un terrain communal au village de Chêne-Creux.

M. le Maire soumet au Conseil une demande d'acquisition de terrain, contigu
faite par le sieur Hureau propriétaire riverain, et invite le conseil à vouloir
bien en délibérer.

Le Conseil municipal après une discussion très érudite sur la vente
de ce terrain, et étant très divisé sur cette question, décide sur la proposition
de M. le Maire de se prononcer par un vote.

A la majorité de neuf voix contre huit et un bulletin blanc, la
cession de ce terrain est décidée au prix de 1.25 le mètre, et enquête
aura lieu à cet effet.

Soutiens de famille. Le conseil municipal donne un avis très favorable aux
territoriaux : Penicaut, Corbais, Jaublais, Coiff; et un avis
favorable au rétrovendeur Faby.

Demande de M. Bureau. Installation d'un nouveau débarcadé à la Morinière.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Bureau armateur,
relative à l'installation d'un nouveau débarcadé à la Morinière,
et à la participation pour la commune, dans la moitié des frais
de cette installation.

Le conseil, à l'unanimité rejette cette demande.

Affaire Brunellière. La Morinière. Le conseil nomme M. Taboucau géomètre à
Boulogne, comme expert de la commune dans le différend Brunellière

Chemins ruraux de l'Hang Bernard et de La Pierre Pointue. Brunellière et haci
des chemins n° 1 et 2. M. le Maire est informé par la Préfecture
que ces deux chemins ruraux sont reconnus. Le conseil félicite
M. Jodard pour son travail d'études et plans qui en a été la
conséquence.

Demande de Bourse. Le conseil municipal, vu la situation de M. Gauthier,
Syndic des ports de mer à Réze qui sollicite une bourse en faveur
de son beau-fils Lepaumier, donne son avis très favorable pour
l'obtention de la bourse entière avec tractation.

Création d'une foire à Port St. Père. Le conseil municipal donne un avis favorable
à une demande de création de foire à Port St. Père, qui avait lieu le 15 de chaque
année.

Curage du ruisseau de la Jaguère. M. le Maire donne lecture d'un arrêté ordonnant
le curage du ruisseau de la Jaguère, et invitant les intéressés à
commencer ce travail le plus tôt possible, afin d'être terminé le
31 août prochain au plus tard.

Construction d'une morgue à Orentemoult. M. le Maire donne connaissance au
conseil des plans et devis relatifs à la construction d'une morgue
à Orentemoult. Le devis s'élève à 465.

Le conseil, vu l'urgence de cette construction, et la faible importance
du devis, autorise M. le Maire à traiter de gré avec des entrepreneurs
au mieux des intérêts de la commune.

Etang de la Galotière.. Construction d'une muraille

Renvoyé à la commission des travaux publics
Bureau de Bienfaisance.. Le conseil municipal donne un avis très favorable
aux dépenses inscrites aux budgets du Bureau de Bienfaisance.

Hospitalisation de la V^e Thomas à la Maison Hospitalière de St Paul.

En raison de la situation très intéressante de cette femme le conseil
décide qu'il y a lieu d'hospitaliser cette personne tant on obligeant
son fils à subvenir dans les frais qui en sont la conséquence..

Dépôt de sable à Bretemoult. - Vœu du Conseil.

Le conseil renouvelle un vœu
mis antérieurement pour un dépôt de sable par l'Administration
des Ponts et Chaussées, sur la cale de Bretemoult, afin
de remblayer divers espaces de ce quartier.

Train express.- Arrêt gare de Pont-Dousséau. - Vœu du Conseil.

M. le Président expose qu'il y a lieu de renouveler un vœu mis
antérieurement à l'Administration des chemins de fer de l'Etat
de l'arrêt à Pont-Dousséau d'un train express montant et
descendant, desservant les stations balnéaires de la ligne
de Nantes à Pornic.

Le Conseil municipal

considérant qu'étant donné le chiffre important de la
population desservie par la station de Pont-Dousséau (au
moins 1500 habitants) et la facilité de transbordement à cette
gare de voyageurs venant des lignes de Lège et de Pouille-
vique,

Renouvelle le vœu à l'Administration des chemins de fer
de l'Etat, pour l'arrêt à Pont-Dousséau d'un train
express montant et descendant, desservant les stations balnéaires
de la ligne de Nantes à Pornic.

Administration des postes. - Vœu du Conseil.

Le conseil émet le vœu auprès de l'Admini-
stration des postes, que le courrier venant des lignes de Châte-
laine Pambour et arrivant à Nantes à huit heures du matin,
laisse à son passage, à la station de Pont-Dousséau, toutes les
lettres à destination des localités desservies par ce bureau.

Par le fait de faire passer cette correspondance par le bureau de Nan-
te n'est distribué à Pont-Dousséau que dans la soirée, et le len-
demain pour certains villages peu éloignés, néanmoins très peuplés et
commerciaux.

Fait et délibéré les jours mois & an susdits -

F. Clergeau, walton, G. Guéhen, F. Maugé
C. Sève, P. Barbanneau, P. Patry, M. Maurice, Douillard
G. Rouville, J. Mahureau, J. Gautret

Con

1. 2. 3. 4. 5.

1. Allier
2. Et
3. P
4. S
5. C

Aliénation am